

DE : Monsieur Gilles Bélanger
Ministre de la Cybersécurité et du Numérique

Le [date]

TITRE : Proposition du Portefeuille des projets prioritaires en ressources informationnelles 2025-2026 établissant les priorités gouvernementales au regard des initiatives de transformation numérique des organismes publics

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

La transformation numérique de l'État est incontournable pour répondre davantage aux besoins et aux attentes des citoyennes et citoyens, tout en augmentant la performance des organismes publics, pour leur permettre d'assurer la réalisation de leur mission. À cet égard, la [Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028 - Propulser l'administration publique numérique de demain](#) a été rendue publique en juillet 2024. L'objectif 6 de la Stratégie prévoit de « maximiser les retombées des projets en ressources informationnelles et en assurer le succès ». Pour y arriver, et dans le but d'éviter la dispersion des efforts et des ressources des organismes publics dans un trop grand nombre d'initiatives, la priorité stratégique 6.1 *Prioriser les projets à l'échelle gouvernementale* énonce l'élaboration d'un portefeuille de projets prioritaires en ressources informationnelles.

L'article 12.8.1 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (chapitre G-1.03) (ci-après « Loi sur les ressources informationnelles ») prévoit que « le ministre propose annuellement au gouvernement, dans les 60 jours suivant le dépôt à l'Assemblée nationale du plan des investissements et des dépenses en matière de ressources informationnelles des organismes publics, un portefeuille des projets prioritaires en ressources informationnelles afin que soient établies les priorités gouvernementales au regard des initiatives de transformation numérique des organismes publics (ci-après le « Portefeuille »). Il est également prévu qu'un organisme public doit prioriser la réalisation de tout projet visé par les priorités gouvernementales dont il est responsable.

Dans ce contexte, pour une deuxième année, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) a répertorié et analysé des initiatives à fort potentiel d'accélération en transformation numérique pour les organismes publics afin d'établir le Portefeuille. Ces initiatives sont notamment celles proposées au chef gouvernemental de la transformation numérique par les organismes publics lorsqu'ils établissent leur plan de transformation numérique prévu à l'article 12.8 de la Loi sur les ressources informationnelles.

2- Raison d'être de l'intervention

Le Portefeuille a été introduit à la Loi sur les ressources informationnelles à la suite de la sanction, en décembre 2023, de la Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives (2023, chapitre 28). L'objectif est d'assurer l'alignement des projets de transformation numérique des organismes publics avec les priorités gouvernementales pour ainsi assurer que ceux-ci soient priorisés au bénéfice des citoyennes et des citoyens.

L'État québécois consacre près de six milliards de dollars par année aux projets et aux activités en ressources informationnelles menés par les organismes publics. Au 28 février 2025, 1 413 projets en ressources informationnelles étaient considérés comme actifs au sein de l'administration publique. Dans la perspective spécifique de la transformation numérique, ce sont plus de 1 468 initiatives¹ qui ont été répertoriées à travers les plans de transformation numérique des organismes publics déposés en juin 2024.

Considérant que la Loi sur les ressources informationnelles prévoit que le Portefeuille soit proposé annuellement et que les projets en ressources informationnelles ont une durée de réalisation pluriannuelle, l'édition 2025-2026 constitue une évolution du portefeuille 2024-2025, lequel se composait de 33 projets.

3- Objectifs poursuivis

Le Portefeuille est proposé au gouvernement par le ministre. Il vise la priorisation de l'action gouvernementale en matière de transformation numérique et son accélération, en adéquation avec les grandes priorités gouvernementales que sont la santé, la gestion des apprentissages, l'économie, la culture et l'identité (francisation), l'éducation, la famille et l'optimisation de l'efficacité de l'État.

Le développement de services numériques fiables et performants permettra d'atteindre les objectifs gouvernementaux de transparence, d'accessibilité et d'innovation au sein des organismes publics.

Sous réserve des autorisations requises par la Loi sur les ressources informationnelles pour la réalisation des projets en ressources informationnelles, les organismes publics doivent prioriser la réalisation des projets inscrits au Portefeuille.

4- Proposition

La composition du Portefeuille 2025-2026 repose sur les résultats de l'analyse des initiatives soumises par les organismes publics, laquelle a notamment été réalisée en

¹ Les initiatives répertoriées dans les plans de transformation numérique ne se matérialisent pas toutes en projets au sens de la Loi sur les ressources informationnelles et ne sont pas saisies au Système intégré de gestion de ressources informationnelles.

fonction de critères d'admissibilité établis en respect des objectifs de la transformation numérique à l'échelle de l'administration publique.

Critères d'admissibilité des projets pour le Portefeuille 2025-2026

Deux critères d'admissibilité ont été considérés pour proposer le Portefeuille 2025-2026 :

- Le projet doit être à la phase d'exécution et conséquemment, être accompagné d'un dossier d'affaires (DA).

Dans le cas des projets qui composent un programme, si au moins un des projets du programme est à la phase d'exécution, tous les projets qui composent le programme sont « retenus » et priorisés.

OU

- Le projet (qu'il soit ou non dans un programme) doit être lié aux priorités gouvernementales².

Éléments permettant d'évaluer chacun des projets admissibles

- Découle d'une révision d'un programme gouvernemental, d'une loi ou d'un règlement en vue de favoriser la transformation numérique d'une mission de l'État;
- Se démarque par un degré élevé d'adéquation avec les trois axes et les dix objectifs de la Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028 (SGCN);
- Est exemplaire en matière de transformation numérique;
- Présente des bénéfices qualitatifs tels que l'implication de plus d'un organisme public, la transformation de l'expérience citoyenne et/ou employée, une prestation de services numérique de bout en bout et la participation à la croissance économique du Québec;
- Présente des bénéfices quantitatifs tels que l'optimisation ou l'automatisation des processus de l'organisation du travail, selon minimalement l'un des quatre sous critères financiers (réduction des efforts, réduction des coûts, réduction des délais et augmentation de la qualité ou capacité).

Cette proposition prend également appui sur :

- La liste des projets prévus et financés au Plan québécois des infrastructures – secteur des ressources informationnelles.
- Les fondations numériques gouvernementales, qui sont des plateformes ou des composantes communes pouvant être utilisées et intégrées à même les prestations de services de l'ensemble des organismes publics. Les fondations numériques sont identifiées par le MCN et peuvent être réalisées par ce dernier ou un organisme public porteur, le cas échéant, dans le cadre d'un projet.
- Le Portefeuille des projets prioritaires en vue d'accélérer la transformation numérique de l'administration publique présenté au ministre par le chef gouvernemental de la transformation numérique, comme prévu au paragraphe 3^o de l'article 12.9 de la Loi sur les ressources informationnelles.

² Les priorités gouvernementales en 2025-2026 sont : la santé, la gestion des apprentissages, l'économie, la culture et identité (francisation), l'éducation, la famille et l'optimisation de l'efficacité de l'État.

Les projets qui étaient prévus dans le Portefeuille 2024-2025 sont en très grande majorité reconduits, puisqu'ils sont toujours en cours. On y retrouve néanmoins quelques changements :

- Le programme « Accès équitable aux services de garde » du ministère de la Famille, qui était l'année dernière composé de deux projets a été modifié à la suite d'une décision du Conseil du trésor et constitue maintenant un seul projet intitulé « Accessibilité et équité ». Des modifications au Règlement sur l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1, r. 2) ont nécessité une révision de la portée des projets afin de répondre aux besoins des différents profils de la clientèle visée.
- Le projet 1 du Programme Lexius, soit « Dépôt des actes de procédures et des demandes » est terminé.
- Le Programme « Infrastructures technologiques harmonisées » n'est pas reconduit, car il a été intégré au Programme « Service bureautique gouvernemental ».
- Le « Dossier santé numérique » est maintenant sous la responsabilité de Santé Québec alors qu'il était, l'année dernière, sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- La fondation numérique « Signature électronique » est maintenant présentée sous le projet « Modernisation des solutions offertes par l'infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) » et est maintenant sous la seule responsabilité du ministère de la Justice du Québec.
 - Le retrait du MCN comme co-porteur s'explique par le fait que l'autorisation de réaliser la phase d'exécution du projet a été rendue uniquement au ministère de la Justice du Québec par le Conseil du trésor. Cependant le MCN demeure une partie prenante du projet puisqu'il fournit la solution technologique et sera utilisateur de l'infrastructure à clés publiques gouvernementale³.
- Sept nouveaux projets sont proposés, soit :
 - Le projet « Évaluation et encadrement » du programme « Horizon » du ministère de la Sécurité publique;
 - Le projet « Système de gestion policière » de la Sûreté du Québec;
 - Le projet « Solution d'affaires supportant les programmes en assurance et protection du revenu » de la Financière agricole du Québec;
 - Le projet « Accès bonifié aux prestations électroniques de services – Entreprises » du programme Service québécois de l'identité numérique
 - Les trois projets du programme « Service bureautique gouvernemental », soit les projets « Portail libre-service avec dossier client 360 », « Processus automatisés de livraison de services » et « Modernisation de l'offre de service bureautique et outils de migration »;
- Il est à noter que le nom de certains projets a été revu afin d'être en cohérence avec les noms lors de leur autorisation. C'est notamment le cas des projets inclus au programme « Assise numérique commune des registres de l'État » (ANCRÉ).

³ Une infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) Directive sur les services de certification offerts par le gouvernement du Québec—, décret 6-2014 du 15 janvier 2014.

Ainsi, la proposition de Portefeuille 2025-2026 est composée de 37 projets – dont 30 reconduits de l’an passé⁴ - répartis de la manière suivante :

- 8 projets et 5 programmes⁵, regroupant 18 projets, visant à transformer les missions de l’État;
- 3 projets et 2 programmes, regroupant 8 projets, visant à réaliser des fondations numériques gouvernementales.

Tableau 1 – Projets visant à transformer les missions de l’État

Projets visant à transformer les missions de l’État	Description	Nom de l’organisme responsable
Programme Lexius Projet 2* : Gestion du dossier judiciaire, des registres et du dossier du juge Projet 3* : Soutien de l’instance, la gestion des salles et la mise au rôle Projet 4* : Gestion de l’audience numérique	- Programme de 5 projets, dont deux terminés - Le projet 1 : Déport des actes de procédure et des demandes, présent l’an passé s’est terminé - Le projet 5 : Assises applications technologiques, était déjà terminé l’an passé - Vise la gestion du dossier judiciaire numérique, des registres judiciaires et du dossier du juge par le biais de moyens technologiques et administratifs en simplifiant les démarches et en réduisant les délais de traitement	Ministère de la Justice du Québec
Programme Dossier santé numérique (DSN) Projet 1* : Vitrine Dossier Santé Numérique Projet 2* : Infrastructure de visualisation – Visualiseur d’imagerie médicale Projet 3* : Solutions d’accès aux données de santé	- Programme de 3 projets ainsi qu’un déploiement provincial - Vise le déploiement provincial d’une solution de dossier santé numérique pour la majorité des 400 000 intervenants œuvrant dans tous les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, quelle que soit la ou les missions au sein desquelles ils travaillent, voire aussi les personnes œuvrant dans le secteur de la santé et des services sociaux (SSSS). Les informations de santé des citoyens usagers colligées dans le DSN pourront être accessibles par les intervenants autorisés du RSSS, par les citoyens usagers et par les intervenants autorisés des autres organisations du SSSS	Santé Québec

⁴ Les projets marqués d’un astérisque étaient prévus au Portefeuille 2024-2025 et s’inscrivent dans la composition du prochain portefeuille comme continuité du travail amorcé.

⁵ Un programme de projets est considéré comme étant un seul projet qualifié, de sorte que l’organisme public doit obtenir l’autorisation nécessaire en appuyant sa demande d’un seul dossier d’opportunité comprenant l’ensemble du programme et obtenir cette autorisation préalablement au début de la phase de planification, conformément aux Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles.

Projets visant à transformer les missions de l'État	Description	Nom de l'organisme responsable
Programme Campus numérique Projet 1* : Vitrine de référencement en formation à distance Projet 2* : Évolution de la vitrine de référencement Projet 3* : Mutualisation de services et des fonctionnalités Projet 4* : Reconnaissance d'équivalences	- Programme de 4 projets - Vise à mutualiser au sein d'un portail l'offre de formation à distance au sein des collèges et des universités, favoriser l'expérience étudiante, donner accès à des ressources éducatives numériques pour soutenir les enseignants et l'apprentissage et favoriser la reconnaissance d'équivalences de cours entre les établissements	Ministère de l'Enseignement supérieur
Programme Assise numérique commune des registres de l'État (ANCRÉ) Projet 1* : Infrastructure et produit minimum viable Projet 2* : Registre sur la connaissance des origines en matière de procréation impliquant la contribution d'un tiers Projet 3* : Registre des célébrants Projet 4* : Registre des documents en relations de travail Projet 5* : Services informatisés des registres de l'État civil	- Programme de 5 projets - Vise la dotation d'une solution de gestion de registres qui permettra au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale de répondre aux objectifs de regroupement prévus à son plan stratégique	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Programme Horizon (Modernisation du système de mission des Services correctionnels) Projet 2* : Logistique Projet 3* : Prise en charge Projet 4 : Évaluation et encadrement (nouveau)	- Ce programme est maintenant composé de 4 projets - Le Projet 1 : Initial (terminé en 2024) - Vise à répondre à certaines obligations dans le dossier des détenus, entre autres en tenant un dossier unique sur chacun. Permet d'avoir une solution centralisée des informations sur les détenus à la grandeur des établissements	Ministère de la Sécurité publique

Projets visant à transformer les missions de l'État	Description	Nom de l'organisme responsable
Accessibilité et équité* (Ce projet était présent l'an passé, mais sous la forme d'un programme comprenant 2 projets.)	- Vise l'offre d'un meilleur accès aux services de garde pour enfants en situation de précarité socioéconomique et enfants avec besoins particuliers - Offre une meilleure information aux parents et aux services de garde pour prise de décision - Permet d'avoir un meilleur encadrement des services de garde subventionnés et comblement équitable des places en conformité avec les orientations ministérielles (Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, chapitre S-4.1.1)	Ministère de la Famille
Plateforme gouvernementale de règlement de différends en ligne (PGRDL)*	- Vise la mise en place d'un parcours simple, rapide et peu coûteux par lequel les citoyens auraient accès à de l'information et à des outils technologiques pour résoudre leurs différends au stade préjudiciaire - Vise à proposer un règlement des différends en ligne et ainsi obtenir une entente sans faire appel aux tribunaux	Société québécoise d'information juridique
Francisation Québec*	- Vise l'accessibilité et le développement de nouveaux services numériques, de même que de nouvelles fonctionnalités afin d'aiguiller la clientèle vers les cours de français	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
Gestion de la représentation – Volet privé*	- Vise la facilitation des interactions entre la clientèle de la Représentation privée et le Curateur public à l'aide de services en ligne simplifiés	Curateur public
Dépôt numérique fiable (DNF)*	- Vise la révision des modes d'acquisition et de conservation des documents numériques afin d'assurer la sécurité, l'accès et la conservation à long terme des documents numériques	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Système de gestion des acquisitions gouvernementales*	- Vise à intégrer toutes les phases de la gestion contractuelle pour les regroupements d'achats et les achats mandatés, avec un nouveau portail d'approvisionnement	Centre d'acquisitions gouvernementales

Projets visant à transformer les missions de l'État	Description	Nom de l'organisme responsable
Système de gestion policière (nouveau)	- Vise l'acquisition et l'implantation d'un système intégré de gestion policière qui porte notamment sur l'optimisation de la gestion et de l'analyse des opérations policières, la gestion des mesures d'urgence, les activités des policiers sur le territoire, la gestion des effectifs policiers de la Sûreté et le déploiement de la police de proximité	Sûreté du Québec
Solution d'affaires supportant les programmes en assurance et protection du revenu (nouveau)	- Vise à mieux servir la clientèle de la Financière agricole du Québec en lui offrant, en temps opportun, des produits et services adaptés à ses besoins et aux enjeux d'une agriculture en évolution au moyen de services numériques de bout en bout, supportés par une solution d'affaires moderne - A pour but de soutenir la révision du modèle d'affaires en assurance et de protection du revenu	La Financière agricole du Québec

Tableau 2 – Projets visant à réaliser des fondations numériques gouvernementales

Projets visant à réaliser des fondations numériques gouvernementales	Description	Nom de l'organisme responsable
Programme Service québécois d'identité numérique (SQIN) Projet 1 : Accès bonifié aux prestations électroniques de services – Entreprises (nouveau) Projet 2* : Accès bonifié aux prestations électroniques de services – Citoyens Projet 3* : Identité numérique citoyenne Projet 4* : Échanges sécuritaires de données Projet 5* : Représentation citoyenne*	- Programme de 5 projets - Vise à mettre en place les fondations numériques nécessaires à la prise en charge des aspects liés aux prestations électroniques de services aux citoyens et aux entreprises, notamment l'authentification, la vérification d'identité, l'identité numérique et sa gestion unifiée au sein de l'appareil gouvernemental	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

Projets visant à réaliser des fondations numériques gouvernementales	Description	Nom de l'organisme responsable
Modernisation des solutions offertes par l'infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) ⁶	- Vise la mise en disponibilité de mécanismes permettant à un individu, en son nom ou en tant que représentant, d'effectuer une signature dans un contexte numérique qui répond aux exigences légales selon le niveau d'assurance requis - Note : l'année dernière, le projet était présenté sous le nom de la fondation numérique « Signature électronique » et était présenté conjointement avec le MCN. Afin de respecter la décision du Conseil du trésor visant l'autorisation de réaliser la phase d'exécution du projet, le ministère de la Justice du Québec est présenté comme le seul porteur du projet	Ministère de la Justice du Québec
Plateforme de développement moderne gouvernementale (PDM)*	- Vise le soutien du développement de services numériques par les nouvelles approches de développement afin d'automatiser et de faciliter l'intégration et le déploiement en continu	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
Programme de consolidation des centres de traitement informatique et de l'optimisation du traitement et du stockage (CCTI)*	- Vise la réduction significative du nombre actuel de centres de traitement informatique des organismes publics identifiés dans le décret numéro 596-2020 du 10 juin 2020. Les charges peuvent être transférées vers les offres de services de nuages externes préalablement qualifiées par le Courtier en infonuagique, vers le nuage gouvernemental sous la gouverne du MCN ou vers les centres de traitement informatique du MCN	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

⁶ Ce projet se nommait « Signature électronique » au Portefeuille 2024-2025.

Projets visant à réaliser des fondations numériques gouvernementales	Description	Nom de l'organisme responsable
Programme Service bureautique gouvernemental Projet 1 : Portail libre-service avec dossier client 360° (nouveau) Projet 2 : Processus automatisés de livraison de services (nouveau) Projet 3 : Modernisation de l'offre de service bureautique et outils de migration (nouveau)	- Programme de 3 projets - Vise la mise en place d'une fondation numérique ministérielle composée de solutions automatisées dotées de contrôles de cybersécurité adaptés - Le premier service qui sera intégré est celui de la gestion du poste de travail. La fondation numérique est conçue afin de pouvoir intégrer les autres services offerts par le MCN et devenir la porte d'entrée unique pour la clientèle - Le présent dossier s'inscrit dans la démarche du MCN de moderniser son offre de services en bureautique dans le but que celle-ci soit plus intéressante et attractive pour les organismes publics.	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

5- Autres options

L'analyse effectuée par le MCN selon des critères précis, conjuguée à la valeur pour les citoyens et les citoyennes que revêt la réalisation des programmes et des projets qui composent le Portefeuille 2025-2026, ont permis d'élaborer cette proposition. Au total, c'est près de 95 projets (seuls ou regroupés dans des programmes) qui a été soumis au processus d'analyse. Cela dit, il importe de préciser que le Portefeuille évolue annuellement. Des projets pourront être ajoutés ou retirés selon l'évolution du contexte gouvernemental.

De plus, le Portefeuille vise la priorisation des projets soutenant l'accélération de la transformation numérique de l'administration publique. D'autres mécanismes de priorisation sont en place, notamment en ce qui concerne les projets en ressources informationnelles, dont le Plan québécois des infrastructures – secteur ressources informationnelles. Le Portefeuille est le seul qui vise un sous-domaine tel que la transformation numérique. Les projets non retenus ne répondaient pas aux critères permettant de repérer un fort potentiel de transformation numérique.

6- Évaluation intégrée des incidences

Citoyens

Le Portefeuille 2025-2026 favorise l'accélération des projets de transformation numérique associés aux priorités gouvernementales, générant de la valeur pour les citoyennes et citoyens, notamment par le développement de services soutenus par le numérique.

Gouvernance

Le Portefeuille 2025-2026 permet d'améliorer la gouvernance des ressources informationnelles dans une perspective d'optimisation des sommes qui y sont annuellement

investies, le tout en maximisant le travail effectué par le personnel de l'administration publique, ce qui offre les meilleures conditions de succès dans la concrétisation de la transformation numérique de l'État.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

L'élaboration du Portefeuille 2025-2026 se base principalement sur les propositions soumises par l'ensemble des organismes publics dans leur plan de transformation numérique.

L'ensemble des 29 dirigeants de l'information qui siègent au Comité de gouvernance en ressources informationnelles ont également été informés par courriel de la proposition du Portefeuille 2025-2026.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Après l'approbation du Portefeuille 2025-2026, les organismes publics devront prioriser la réalisation de tout projet visé par les priorités gouvernementales dont ils sont responsables, comme prévu à l'article 12.8.1 de la Loi sur les ressources informationnelles. Ceux-ci seront également suivis de façon distincte par des membres du Comité de gouvernance des ressources informationnelles.

Afin d'assurer un suivi de projets en exécution inscrits au Portefeuille 2025-2026, les démarches nécessaires seront faites afin que ceux-ci soient visibles au [Tableau de bord des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec](#).

9- Implications financières

Les investissements nécessaires aux projets et programmes composant le Portefeuille 2025-2026, et dont les phases de planification ou d'exécution ont été autorisées, sont principalement prévus au Plan québécois des infrastructures – secteur des ressources informationnelles. S'il s'avère que des fonds supplémentaires sont requis, notamment pour les projets inclus à des programmes, qui n'ont pas encore reçus ces autorisations, ceux-ci s'inscriront dans le cadre du processus budgétaire régulier et en respect du Plan québécois des infrastructures – secteur des ressources informationnelles.

La somme des coûts autorisés des projets inscrits au Portefeuille de cette année est de l'ordre de 998 671,9 k\$.

10- Analyse comparative

Le présent mémoire vise à répondre aux obligations de la Loi sur les ressources informationnelles concernant le Portefeuille de projets prioritaires en vue d'accélérer la transformation numérique de l'administration publique prévue à l'article 12.8.1. Des mécanismes de priorisation sont en place concernant la gestion des projets

gouvernementaux, notamment le Plan québécois des infrastructures, incluant le volet prévu pour les ressources informationnelles. Il n'existe pas de comparable quant à d'autres mécanismes de priorisation d'un sous-domaine tel que la transformation numérique. En proposant ce Portefeuille, le MCN démontre à la population l'importance accordée à la transformation numérique et son engagement sérieux à livrer rapidement de la valeur auprès de sa population.

Le ministre de la Cybersécurité
et du Numérique,

GILLES BÉLANGER